

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 2.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC. — 6 FEVRIER 1866.

No. 64



ANTIME LAPORTE,

HORLOGER & BIJOUTIER.

PLACE DU MARCHÉ.

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment assorti son magasin de bijoux, etc., aussi complet et usé varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

**JOUEUX D'ENFANTS,
MONTRES,
HORLOGES,
BAGUES,
BRACELETS,
ÉVENTAILS,
MIROIRS,
LUNETTES,**

Etc., Etc., Etc.

M. LAPORTE se charge de toute RÉPARATION des montres, bracelets, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.

Joliette, 11 Avril 1866.

J. B. ROLLAND & FILS,

LIBRAIRES-ÉDITEURS.

ET IMPORTATEURS DE PRODUITS

FRANÇAIS, BELGES,

Allemands et Américains,

RUE ST. VINCENT 12 & 14,

MONTREAL.

ASSORTIMENT COMPLET

DE
Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et Durables de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Calors, Images, Médailles; Croixes, Chapelles, Médaillons et Bénédictins; Peinture, Bâtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapiserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence des Fabriques); Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles.

J. B. ROLLAND & FILS.

La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR

FONTAINE & GRANGER,

Rue de Lanaudière, -- JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

Lundi et Jeudi.

***PRIX DE L'ABONNEMENT.**

DEUX PIASTRES PAR AN,

Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 12½ cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts. par ligne pour la première insertion et 2 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui ne sont pas publiées tous les jours et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faut donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront être adressées franco de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY.

AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

A. FONTAINE,

AVOCAT.

RUE DE LANAUDIÈRE,

JOLIETTE.

L. U. FONTAINE,

AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME

L'ASSOMPTION.

MM. Fontaine & Archambault suivront la Cour Supérieure du District de Joliette.

L. U. Fontaine. P. A. O. Archambault.

L'Assomption, 1er. Décembre 1866.

J. N. A. McCONVILLE,

AVOCAT,

Suivant les différents Cours des Districts de

Joliette, Richelieu et Arthabaska.

BUREAU à Joliette et à Drummondville.

Joliette, 11 Avril 1866.

B. PERRAULT,

HUISSIER & ENCANTEUR.

RUE NOTRE-DAME,

JOLIETTE.

M. Perrault est encauteur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada.

Joliette, 12 juillet, 1866.

NARCISSE MARTEL.

HUISSIER

De la Cour Supérieure.

Joliette, 11 Avril 1866.

BARTH. VEZINA & D. DESORMIER.

NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL

JOLIETTE.

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

A VENDRE,

500,000 PIEDS

DE

BOIS D'SCIAC,

Consistant en MADRIERS de trois pouces

de 1ère. et de 2nde. qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCES

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1½ POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,

Lattes, Tringles,

Etc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux

MEDERIC FOUCHER,

St. Jacques de l'Assomption, Ar.

Feuilleton.

LES ILES DE GLACE.

PAR G. DE LA LANDELLE.

PROLOGUE.

Suite.

III

LA TRIBU DES NIBOUAIS.

L'occupation du Canada par les Français a laissé des traces profondes, non seulement parmi les descendants des premiers colons, mais encore parmi les indigènes. Durant nos longues guerres avec les Anglais sur les bords du Saint-Laurent et en Acadie, un grand nombre de peuplades embrassèrent avec nous notre cause, marchèrent à la suite de nos armées, recueillirent Montréal pour le chef de leur chef et se plurent parfois à nos usages.

Ainsi de nos jours, dans le Haut-Canada, il existe plusieurs tribus indiennes dont l'idiome primitif s'est perdu, et qui parlent un français beaucoup moins corrompu que celui des Autochtones ou des Normands.

Il est une scène d'une nature toute chanter et primitive qui se re prodit presque tous les ans aux îles Saint-Pierre et Miquelon, humble vestige de notre puissance dans l'Amérique septentrionale. Son origine précise se rattache à l'époque où tous les Canadiens étaient sujets de la France. Le souvenir du passé ne s'est pas effacé du cœur des sauvages; après de si longues séparations, ils se rappellent toujours leurs frères de France, dont ils ont embrassé la religion, sans renoncer toutefois à l'existence libre et nomade de leurs aïeux.

Les Gaspésiens ou Micmacs (Souriquois) habitaient jadis la côte orientale du Canada et les îles voisines. Aujourd'hui, ceux d'entre eux qui étaient chrétiens se sont réfugiés à Terre-Neuve. La tribu espagnole a suivi le Pexil des colons français de l'Acadie, et veut que ses dépouilles mortelles dorment sur la même terre que celles de ses compatriotes blancs.

Au retour de printemps, une flottille de pirogues indiennes vint s'échouer aux grèves de nos pêcheurs de morue; ce sont les naturels qui descendent en pèlerinage à Saint-Pierre, amenés avec eux leurs morts et leurs nouveaux-nés. Une croix de bois à la main, ils se dirigent vers la ville, entrent dans les cases des habitants, les saluent du nom de frères, et leurs demandent à boire, à manger et à reposer sous leurs toits. — Toutes les maisons leur sont ouvertes. Les pêcheurs accueillent avec joie ces hôtes simples qui n'ont oublié ni les traditions ni la langue de leurs anciens maîtres. Puis tous ensemble se rendent à la chapelle.

Les enfants des sauvages sont baptisés par le prêtre catholique; l'office des morts est récité en commun pour les trépassés et l'on va processionnellement au cimetière, afin d'inhumer dans une terre bénite les indigènes fidèles, même après le dernier soupir, à leurs nobles sympathies et à leurs sentiments religieux.

Au bord d'une fosse profonde, lentement fermée, Indiens et pêcheurs s'agenouillent et prient pour les âmes des défunts.

Une modeste croix, plantée sur cette vaste tombe, apprend à l'étranger le lieu où gisent à jamais les ossements des fils chrétiens de l'antique famille de Lennape; ainsi, les plus puissants des liens, la foi et la charité, unissent encore de nos jours les descendants des naturels de l'Acadie et les neveux de ses anciens colons.

Mais, hélas! si ce n'est sous le rapport du langage et de l'origine, Tête-d'Ours et ses compagnons ne sont en rien semblables aux pieux Gaspésiens de Terre-Neuve. Comme eux, ils font bien partie de la grande famille Lennape ou Algonquino-Mohégane, qui, selon Vater, serait la même que celle des Chippewas Delaware, nombreux encore au Canada. Comme les Gaspésiens de Terre-Neuve, ils ne parlent plus la langue Lennape et ont adopté le français. Mais à cela près, ils sont sauvages dans toute

l'étendue du mot.

Nicolas Nicolardot, vieux navigateur, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, qui ne s'étonnait de rien et possédait un sang-froid peu commun, se rappela parfaitement avoir été témoin de la cérémonie de Saint-Pierre et Miquelon épisode charmant dont tous les détails sont d'une vérité scrupuleuse. Ainsi, l'estimable navigateur ne fut-il pas intrigué le moins du monde en reconnaissant son idoine naturel dans la bouche de Tête-d'Ours. Il se contenta d'être charmé, satisfait, enchanté, ce qui lui était assez habituel, comme on sait. Mais il ne se demanda pas pourquoi des indigènes parlant français se trouvaient à l'extrémité septentrionale du Labrador, dans le plus complet état de barbarie, question qu'il importe de résoudre pour achever d'être à ce récit toute apparence de doute invraisemblable.

Après la prise de Québec, en 1759, une des peuplades les plus arriérées d'entre celles qui avaient embrassé la cause française fut battue et taillée en pièces, dans les environs du fort Rupert, par un parti de Hurons alliés aux Anglais. Quelques jeunes gens avertis, trop peu âgés encore pour connaître à fond les traditions de leurs pères, survécurent seuls au massacre, et se réfugièrent dans un des archipels déserts de la baie Saint-James. Ils n'avaient pas de femmes; une expédition aventureuse fut tentée par eux sur le territoire de leurs ennemis. Par la ruse et la violence, ils firent des des prisonniers; mais, craignant de nouvelles représailles, ils firent aussitôt après d'immenses régions glacées, passèrent au Labrador, et, fuyant ensuite devant l'occupation anglaise, remontèrent vers le Nord, bien au-delà des limites où se sont maintenus les autres peuplades de leur race.

Sous le règne de Pagaie-de-Flamme, premier chef des Nibouais, la tribu s'établit en conservant le nom de Nibouais, qui avait été celui de la peuplade primitive.

Tête-d'Ours était le cinquième successeur de Pagaie-de-Flamme, père d'Aïle-du-Vent, que détruisa Dent-de-Requin, lequel légua le pouvoir à Flèche-de-Feu, grand guerrier qui avait brûlé deux factoreries anglaises, pillé un navire naufragé, saccagé divers camps d'Esquimaux et motivé, par ses entreprises audacieuses, l'expédition d'un gros brig de guerre qui détruisit son camp du cap Chidley.

Les temps fabuleux pour ces Indiens nomades ne remontaient pas tout à fait à l'époque de l'alliance de leurs ancêtres avec les Français, dont ils parlaient la langue, comme M. Jourdain faisait de la prose. Ils avaient seulement que leurs pères s'étaient battus dans le Sud contre les Anglais. Leurs traditions historiques dataient de l'enlèvement des femmes Huronnes par Pagaie-de-Flamme, Pharamond de leurs annales. Leur politique prenait naissance à la dernière leçon qu'il avait reçue au cap Chidley sous le règne de Flèche-de-Feu.

Après ce désastre, dans lequel, par parenthèse, Flèche-de-Feu avait glorieusement péri les armes à la main, le grand conseil des Nibouais s'assembla, et Tête-d'Ours fut élu chef à l'unanimité des voix, pour avoir fendu la crête à une dizaine de soldats de marine. Du reste, considérant que les Anglais possédaient de terribles pirogues armées de tonnerres, et que les Nibouais n'étaient pas assez forts pour détruire cette innombrable nation d'hommes pâles, maîtres du sud, le grand conseil avait résolu de se diriger constamment vers le Nord, où les ours paraissent être plus grande abondance, où l'on rencontrait souvent des peuplades d'Esquimaux d'une dévotion facile, et où la pêche était tout aussi profitable, durant l'été, que dans les régions moins septentrionales.

Telles étaient les décisions que Tête-d'Ours mettait à exécution, avec un courage et une prudence dignes de ses illustres prédécesseurs. Aussi les poètes Nibouais qui chantaient ses louanges... — Où n'y a-t-il pas des poètes pour flatter les grands chefs de l'épée?... — Les poètes disaient :

« Tête-d'Ours est un grand chef!... Il a la sagesse et l'ardeur terrible de Pagaie-de-Flamme! Sur la mer sa pirogue en peau de phoque vole comme la brise du Nord!... Sur la neige son traineau glisse sans laisser de traces!... »

« Le casse-tête de Dent-de-Requin n'était ni si lourd, ni si tranchant dans les combats, que la massue de Tête-d'Ours!... »

« Flèche-de-Feu n'atteignait pas le but d'un bras aussi sûr que le sien!... »

« Flèche-de-Feu a été un chasseur et un guerrier; Tête-d'Ours est un chef plus grand et plus redoutable. »

« Dent-de-Requin était une brillante étoile, Flèche-de-Feu était une lune entourée d'un cercle de neige blanche; Tête-d'Ours est le soleil d'été, son regard fond les glaces et fait bouillir le sang des guerriers Nibouais. »

On remarquera que les bardes s'abstenaient de parler d'Aïle-du-Vent, le seul des grands chefs de la tribu qui eût succombé dans une querelle intestine. Les princes détronés ont toujours tort. Ces louanges exagérées commençaient pourtant à déplaire aux vieillards; ils étaient blessés de l'orgueil indomptable de Tête-d'Ours, leur élu. Et le fils de Flèche-de-Feu, jeune chasseur qui avait déjà conquis le nom honorable de Queue-de-Castor, n'entendait pas, sans une secrète colère, rabaisser les mérites de son illustre père pour la plus grande gloire de Tête-d'Ours. Il se taisait en frémissant.

— Certes, disait-il, si l'un de nos grands chefs a été digne d'être appelé Soleil-d'Été, c'est Tête-d'Ours, mon père, et non pas Tête-d'Ours!... Flèche-de-Feu a vaincu les hommes pâles, il a brûlé deux de leurs villages, il a péri comme un héros au cap Chidley, il n'a pas fui devant un vaisseau chargé de tonnerres!... Et qu'a fait Tête-d'Ours? Il a massacré quelques soldats dé-armés, il a vaincu des Esquimaux, il a battu des phoques, des loups marins, des ours blancs... beaux exploits en vérité!... Si j'étais grand chef, au lieu de reculer sans cesse devant les hommes pâles, je voudrais aller à la recherche de leurs habitations, les mettre à feu et à sang et remplir de riches dépouilles les cases des Nibouais.

Ainsi réfléchissant Queue-de-Castor, jeune sauvage de haute stature, dont les traits rappelaient aux guerriers les traits vénérés de Flèche-de-Feu. Yeux noirs et vifs enfoncés sous des arcades sourcillères protubérantes; nez aquilin; lèvres cruelles; cheveux noirs rasés, selon l'usage, à l'exception d'une longue touffe qui se dressait au sommet du crâne; profil sévère, mais pur; tatouage enger; ses hauts faits, peu nombreux encore ne lui donnaient pas le droit d'avoir sur la face tous les dessins qui distinguent un vieux guerrier; mais du moins, il avait le privilège de porter sur chacune de ses joues l'image d'un javalot couleur de feu; cela rappelait à tous les indigènes qu'il avait pour père le héros du cap Chidley; — tel était Queue-de-Castor, dont l'audace et l'astuce précoces avaient plus d'une fois troublé le sommeil du grand chef Tête-d'Ours.

Voici, pour la politique intérieure, le tableau en raccourci de la situation des Nibouais, lorsque Nicolas Nicolardot, avec son caban doublé de molleton rouge et sa cornemuse en peau de bouc, se trouva par force majeure naturalisé parmi eux.

Tête-d'Ours fut satisfait de ses réponses. Tête-d'Ours le loua en apprenant qu'il avait fait la guerre aux Anglais, et qu'ayant été leur prisonnier, il s'était évadé par stratagème.

Enfin l'Homme-Bleu, tel devint le nom Nibouais de Nicolas Nicolardot, reçut en guise de lettres de grande naturalisation, une large portion d'ours bouilli et deux cornes pleines de la de James. Ces dons du grand chef achevèrent de lui rendre ses forces et sa douce philosophie.

Le français des Indiens n'était pas très-académique, quoique en eût dit Nicolas dans le premier moment, mais en somme, c'était un langage fort intelligible. Nicolas de son côté se faisait entendre à merveille. Seulement, quand il demanda, — question assez naturelle, — par quel hasard la tribu des Peaux-Rouges parlait ainsi, il ne put se faire comprendre.

L'antique tradition s'était perdue parmi les Nibouais; Nicolas, parfaitement incapable de la retrouver, se contenta de formuler le fait en ces termes :

— Décidément, le Nibouais et le français sont deux langages jumeaux; pour le moment ça m'arrange, et puisque je devais tomber chez les Sauvages, faut avouer que je ne pouvais tomber mieux!... »

Après cela, Nicolas ayant obtenu la permission de dormir, se retira dans une des cases, plaça son biniou sous sa tête en guise d'oreiller, donna encore un regret bien senti à la mémoire de ses amis du Marsoin, pensa même un mo-

ment à sa petite Jeannette, et s'endormait enfin du sommeil du juste sur un tapis de fourrures dont une reine eût été jalouse.

Pendant quatre heures consécutives il ronfla comme un matelot qui descend de quart; au bout de quatre heures, ses ronflements firent place à une respiration mesurée; il ne dormait plus qu'à demi; bientôt après, il ne dormait plus du tout, mais feignant de dormir, il prêtait l'oreille avec le plus grand intérêt à une conversation de Queen-de-Castor et d'un des vieillards de la population.

Cet entretien confidentiel lui apprit beaucoup de secrets que Tête-d'Ours eût payés fort cherement ou fort cruellement, ce qui est à peu près la même chose.

Nicolas apprit qu'il y avait deux partis dans la tribu des Nibouais, que les mécontents devenaient plus nombreux de jour en jour, et qu'ils tramaient une ténébreuse conspiration contre l'auguste personne de Tête-d'Ours.

—C'est le cas de ronfler encore un peu, pensa le matelot; je suis censé n'avoir rien entendu. Mais c'est aussi le cas de l'ouïr finement, de ménager tribord et babord, comme on dit, et de pas me faire casser les os. Veille au grain!... Parait que chez ces rats-pis sauvages comme chez nous il y a des blancs et des tricolores, des castors et des ours, des bonapartistes, des royalistes et le tremblement... Je ne me soucie pas de fouiller dans leur chaudière!... Fait moyennement une invention!...

Tout en réfléchissant ainsi, Nicolas Nicolardot, surnommé l'Homme-Bleu, ronflait prudemment, les yeux fermés et l'oreille tendue.

Les confidences qu'il avait surprises décidèrent de sa destinée, en lui enseignant la conduite qu'il devait tenir, elles augmentèrent, si toutefois c'était possible, son optimisme superstitieux.

—Car, ainsi qu'il le disait souvent, si j'avais dormi tout de bon, ou si j'avais été couché ailleurs, je n'aurais rien entendu, je me serais bonnement contenté d'être le joueur de binion de mes sauvages, et sans contredit, un jour ou l'autre j'aurais fini par être friassé dans leur marmite avec du sous-graisse d'ours. Ils auraient fabriqué des pointes de dard avec mes petits os, des manches d'outils avec les gros, une soucoupe avec la calotte de ma tête, et le peu de gras que j'ai entre cuir et chair leur aurait servi d'huile à brûler ou du bois de chauffage... Merci, Jeannette!... Pas de ça, les Peaux-Rouges!... J'aime bien mieux être l'Homme-Bleu, sorcier, guerrier, grand père, premier ministre, vieux des vieux, curé sauvage, dieu, diable et musique par-dessus le marché...

Le fait est que, par sa conduite diplomatique, Nicolas Nicolardot n'avait tardé à conquérir ces divers emplois dans la troupe barbare de Tête-d'Ours.

A Continuer.

“LA GAZETTE DE JOLIETTE.”

JOLIETTE, 6 FEVRIER 1868.

COLONISATION.

Depuis quelque temps, tout le monde parle de colonisation. Tous n'aspirent qu'à faire quelque chose pour cette œuvre qui, bien conduite, apporterait sûrement une grande somme de bonheur politique au Canada.

Dans l'assemblée législative, un grand enthousiasme s'est manifesté chez les représentants. Tous regrettent cette émigration incessante qui se dirige vers les Etats-Unis. Mais le moyen de l'empêcher,.... le moyen d'en arrêter les cours.... tout le monde le cherche et personne ne l'a trouvé jusqu'à ce jour.

Les uns croient qu'un encouragement suffisant pour l'agriculture n'a pas été accordé par les parlements précédents; et ils y voient la cause du fléau. Les autres blâment le système d'éducation suivie dans nos écoles, comme étant peu propre à inspirer au goût pour l'agriculture; d'où résulterait le dégoût pour le travail et la recherche des occupations manufacturières dans les pays voisins.

D'autres parlent en faveur de l'octroi gratuit des terres aux colons qui voudraient s'établir dans les townships; d'autres enfin, ne croient pas cette dernière mesure nécessaire pour retenir le surplus de la classe agricole qui ne peut plus vivre dans les anciennes paroisses; mais qu'il est préférable de vendre les terrains aux colons et d'accorder des octrois pour l'ouverture des chemins, la construction de ponts, etc. etc.

Nous croyons l'avis de ces derniers préférable. Car le colon préférera toujours avoir des voies de communication facile et payer une légère somme au gouvernement pour l'acquisition de sa propriété.

D'ailleurs c'est un moyen de retenir le colon chez lui. Il lui en coûtera plus d'abandonner son patrimoine, s'il l'a acquis avec ses deniers.

Nous avons reçu une brochure, intitulée “Report on the Colonization Roads

in lower Canada for the year 1868,” et nous offrons nos remerciements le plus sincères à qui de droit pour cet envoi. M. Boucher de la Bruère qui a fait cette compilation entre dans des considérations très justes sur les causes qui retardent les progrès de la colonisation. Nous reproduisons ces considérations de l'auteur qui indique le moyen de remédier aux inconvénients résultant des idées dont sont imbuës nos populations rurales.

“Néanmoins, il est une chose qui, dans beaucoup de cas, soulève certains préjugés contre le défrichement des nouvelles terres et empêche plusieurs personnes de s'établir dans les cantons. Dans les anciennes paroisses, le morcellement de la propriété est tellement grand que les enfants, ne se trouvant à hériter que d'une portion minime du patrimoine de leurs parents, s'obstinent à ne point laisser leur paroisse natale soit par ignorance des avantages qui les attendent dans les cantons, soit par la crainte de rencontrer, dans l'œuvre du défrichement, des difficultés insurmontables. Ils s'établissent donc sur leur petite part d'héritage et vient un temps où, leur propriété étant grevée d'hypothèques outre mesure, ils se trouvent forcés de l'abandonner à leur créanciers; et alors ils prennent le chemin de la forêt avec des dettes et sans ressources pour commencer à défricher. Bientôt le découragement s'empare de ces colons et leur émigration à l'étranger est une conséquence nécessaire de leur impuissance de leur entêtement. S'ils avaient arrivés dans les cantons avec un peu de capital, en peu d'années ils se seraient trouvés possesseurs d'un établissement prospère et exempts de la malheureuse fièvre d'émigration.

“Il ne faut pas que le cultivateur attende qu'il ait tout dépensé pour se rendre dans les cantons, autrement il court le risque d'échouer et, par là-même, l'effroyable position de ses compatriotes qui, ne sondant point la véritable cause de son malheur, soit naturellement portés à l'attribuer au manque de fertilité de la terre ou à des difficultés au-dessus de leurs forces.

“Il n'y a rien comme les octrois gratuits pour prévenir ces malheurs et empêcher nos compatriotes de prendre la route de l'exil. Plusieurs localités ont dû leur rapide avancement à l'emploi de ce moyen et, pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai à votre mémoire le canton de Wotton, dont l'établissement, commencé en 1819 par M. Armand, possédait, en 1854, c'est-à-dire cinq ans après, deux paroisses très peuplées.

En terminant son rapport M. de La-Bruère insiste sur l'octroi de fortes sommes pour l'ouverture des chemins de colonisation, et il cite une action honorable d'un citoyen de St. Hyacinthe à laquelle chacun applaudira de tout cœur.

“Je ne saurais trop recommander l'allocation de fortes sommes pour l'ouverture des chemins de colonisation, puisqu'il reste tant à faire. Et puisque le Bas-Canada est appelé à faire partie d'un grand empire et à servir de pivot à la représentation nationale, sous le régime fédéral, il y va de l'intérêt et de l'honneur de notre patrie d'accroître le nombre de ses habitants et de promouvoir le défrichement de nos forêts. En favorisant la colonisation, le gouvernement se rembourse en bien peu de temps les sommes qu'il dépense pour l'ouverture des chemins.

“Je ne saurais terminer, sans vous signaler un fait qui est venu à ma connaissance et qui prouve la force du sentiment national chez notre population.

“M. Joseph Casavant, de St. Hyacinthe, homme qui, sans être riche, vit dans une honnête aisance, a fait don l'automne dernier, avec une libéralité qui peut paraître au-dessus de ses moyens pécuniaires, d'une somme de \$1,200, pour activer la colonisation dans le canton de Compton. Cette somme a été déposée entre les mains du curé de l'endroit pour être prêtée, sans intérêt aux jeunes colons sobres et industrieux, afin de leur aider à s'établir et à avancer le défrichement de leurs terres. Après quelques années ces sommes seront remboursées au curé d'alors qui devra les prêter de nouveau à d'autres colons, et ainsi de suite à perpétuité.”

Dans ce rapport nous voyons que la somme de 1750 piastres ont été dépensées en 1866 par la confection du chemin de Mantawa, dont onze milles ont été ouverts et sept milles ont été terminés.

De toute l'étendue de ce chemin qui est de 39 milles de longueur, commençant au Lac Noir et se rendant au moulin de Messire Erassard, il y a quatre milles qui peuvent servir comme chemins d'hiver seulement. Le reste, quoiqu'il soit en très-mauvais ordre, peut être parcouru par des voitures à roues. Messire Brasseur constate que la Mantawa contient plus de cinq millions d'acres de bonne terre bien boisée, jouissant d'un beau climat, et sur lesquelles quarante mille familles pourraient s'établir, si de bons chemins étaient ouverts.

M. Brasseur pense que six à sept mille piastres sont nécessaires pour terminer ce chemin.

Dans le comté de Joliette, une somme de \$300 a été dépensée dans la même période pour l'ouverture de chemins dans le township de Cathcart.

M. J. A. Renand, le surintendant des travaux, constate dans son rapport que la population dans ce township a augmenté, durant 1866, de 350 âmes.

Dans le comté de Montcalm, l'octroi pour les chemins a été de \$600, dont deux cents ont été dépensés pour le chemin de Ste. Julienne et deux cents pour le chemin de Kilkenny et Wexford. Une autre somme de \$1,100 a aussi été employée par M. T. S. Provost pour la continuation du chemin de Kilkenny et Wexford, sous le nom de “Chemin Masson.” Il commence à l'établissement de l'Hon. Edouard Masson sur le lot No. 24., dans le sixième rang de Wexford, traverse le township de Doncaster et doit aboutir à la Rivière Mantawa, à une place appelée Grande-Prairie.

AFFAIRES EUROPEENNES.

La question d'Orient continue d'occuper les esprits et se précipite plus que jamais vers de nouvelles complications. Les Russes n'ont pas tout à fait rebâti Sébastopol, ce qui aurait attiré trop de réclamations à la fois dans un temps où l'on ne voulait faire que des préparatifs de guerre. Mais ils ont fortifié une autre ville de Crimée, aussi bien située pour le mois, et en ont fait le boulevard du Sud, sous le nom significatif de Nouveau Sébastopol. C'est un poste avancé, une retraite, une forteresse et tout ce qu'ils voudront, en attendant qu'il faille la détruire. Les journaux les plus autorisés en prennent ombrage, et le moindre mouvement de plus s'effrite pour les jeter dans les alarmes. C'est bien pire encore quand ils voient s'opérer des mouvements sérieux. L'Angleterre en paraît émue, et des journaux de Paris, qui passent pour officieux, constatent que la Russie paraît vouloir tout faire pour en venir à une rupture.

Le *Glbe* de Londres, redoute pour sa part que le langage diplomatique et militaire qui vient de se tenir à St. Pétersbourg ne soit un pas décisif vers la guerre. Le colosse du Nord adopte une politique de plus en plus agressive en Orient. Il profite de la défiance qui existe entre la France d'une part, la Prusse et l'Italie de l'autre; ce qui arrête l'action de la France dans l'Est. Le général Ignatieff est allé à St. Pétersbourg, et il n'en est avant son départ une entrevue secrète avec le Sultan, tandis que plusieurs généraux russes font actuellement le tour de la Turquie, et ne sauraient avoir un unique but de plaisir. De plus, le baron Budberg, en laissant Paris a déclaré au gouvernement français, que puisqu'il n'a pas voulu se joindre à la note de la Russie, de la Prusse et de l'Italie, la Russie pour sa part se réserve de suivre la politique annoncée dans cette note, soit seule, soit de concert avec la Prusse et l'Italie qui acceptent ses vues sur la situation.

Or, des informations envoyées de Constantinople aux journaux français confirment ces faits et gestes, et ajoutent même que des ingénieurs russes ont pris les plans du Bosphore, et des environs de Constantinople. L'ambassadeur d'Autriche a eu, lui aussi, une entrevue avec le Sultan au sujet des principautés du Danube. Puis, pour compliquer encore la situation, une députation du Monténégro est arrivée, réclamant du côté de l'Albanie, la cession d'un territoire presque égal aux principautés.

Et là-dessus, les *Debats* remarquent le ton nouveau de la Presse Autrichienne, qui annonce une crise prochaine en Orient. Le *Wanderer*, de Vienne, va jusqu'à dire que la Russie doit perdre son prestige ou mettre le feu aux combustibles qu'elle amasse depuis des années de ce côté là.

Le *Temps* également s'inquiète, et dit que “l'Europe n'a jamais été dans une pareille position. L'opinion publique est assez éclairée pour voir les dangers de l'avenir, mais trop faible pour les détourner.”

Comme on voit, la Russie est bien décidée à tenter encore une fois le démembrement de la Turquie, et l'exécution du testament de Pierre le-Grand. Elle croit l'Occident trop chargé d'orages pour qu'il puisse regarder ce qui se passe vers l'Est. Mais seulement tandis que l'Europe sera toute en feu, il pourrait bien arriver quelque chose d'imprévu. On dit même que la Pologne n'attend que la guerre pour se soulever de nouveau. La Russie a et remplacé le calendrier Grégorien par le calendrier russe, ce qui est une nouvelle source de difficultés. On voit jusqu'où y va la persécution. Des proclamations sont publiées partout, appelant aux armes pour le temps favorable. Et ce sera alors que les Puissances d'Occident pourront, si elles sont habiles, porter à la Russie, et à la Prusse son allié, un coup dont elles auraient longtemps à se repentir.—*Nouveau-Monde.*

A PROPRIÉTÉ D'AGENCE.

Depuis un mois beaucoup de personnes se sont demandées avec anxiété: quel serait la personne qui recueillerait la

place d'agent des terres, que vient de perdre M. J. Bourgeois.

Nous disions dans un précédent numéro que pas moins de 20 applications avaient été faites. Nous nous trompons; 22 avaient été reçues, et y a quinze jours. Maintenant le chiffre des applicants doit être rendu à 30. A cela il n'y a rien à redire; il est permis à tous et à chacun d'ambitionner l'honneur d'être utile à son pays et à soi-même. Loin de nous aussi la pensée de donner des conseils à nos gouvernants.

Cependant nous croyons de notre devoir de donner notre opinion sur le choix qui devrait être fait d'un agent des Terres de la Couronne pour les townships qui nous avoisinent.

D'abord nous n'avons aucun doute que deux agents rempliraient la place vacante de M. Bourgeois; l'un dans le Comté de Berthier, et l'autre dans le Comté de Joliette. Cela épargnera aux colons des frais de voyage toujours trop considérables.

Quant au Comté de Jolitte, nous croyons qu'il serait préférable de nommer un agent qui résiderait dans les townships. Si cela ne peut se faire un agent qui demeurerait à Joliette offrirait plus de facilité aux colons qu'un autre qui résiderait dans une campagne éloignée du centre des affaires. Car tous, habitants des townships et autres, ont souvent l'occasion de venir en cette ville pour transiger leurs affaires ordinaires.

Le correspondant parlementaire de *L'Ordre* parle de M. Crépeau, Notaire de St. Félix, comme d'un homme qualifié à remplir ce poste. Malgré toutes les *vetus civiques* de ce monsieur, nous espérons que le gouvernement fera le choix d'un agent encore plus vertueux que M. Crépeau; et il n'en manque pas.

CONSEIL MUNICIPAL.

5 Février 1868

Son HONNEUR LE MAIRE: PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. le greffier lut une lettre de M. J. Bie. Chapedelaine, par laquelle il donne sa résignation comme conseiller de ville.

Sur motion M. E. Grandchamp, secondé par M. Thériault, le salaire du greffier du conseil est fixé à 100 piastres par année.

Sur motion de M. Baby, secondé par M. Laforsis, MM. S. Clements et J. O. Desilets sont nommés auditeurs d'accounts pour les deux années qui vont suivre.

Sur motion de M. Baby secondé par M. Laforsis, le compte de Joseph Coutu, sellier, pour ouvrages faits, est de nouveau referé au comité des finances. Une requête de Jos. Landry, gardien de la maison des pompes, demandant une augmentation des salaires, est lue et referé au comité des finances. Et le conseil s'ajourne au 12.

Not. Ed. Nous ne pouvons qu'approuver le conseil de cette ville d'avoir augmenté le salaire du Secrétaire-Treasorier de \$20, en fixant ses émoluments à \$100. Cette somme est encore trop minime, suivant nous, pour indemniser justement M. Vézina de son trouble et de sa responsabilité.

Le *Pays* doit avoir été mal renseigné.

Il dit que les *torys*, mot favori d'une certaine école, ont voulu mêler la politique aux élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Joliette; ce que voyant ses amis, les libéraux ont dû choisir, de leur côté, des candidats libéraux.

Voyons si cette assertion est soutenable devant les faits.

Tout le monde le sait; il s'est agi dans le choix des divers candidats de savoir s'ils étaient ou non favorables à telles ou telles aménagements locaux, opposés ou non à l'entretien de tel ou tel pont. Ainsi comment peut-on croire que la politique a fait des siennes dans cette élection, lorsque l'on connaît l'importance prise par les prétendus amis du *Pays*? M. le Shérif de Joliette n'a-t-il pas, par exemple, travaillé à faire élire d'autres personnes que celles qui ont été élues?—Et le *Pays* réclame-t-il M. le Shérif comme un ami politique, et comme appartenant au parti libéral? Et comment se fait-il que M. Baby, le plus *tory* d'entre les *torys*, était sur la liste des libéraux, tandis que le nom de M. Chapedelaine, qui est un libéral, en avait été retranché par les amis du Dr. Leprohon.

M. Chapedelaine a envoyé sa résignation, et c'est la seule raison qui l'a poussé à agir ainsi.

Ce monsieur, vu les nombreux services qu'il avait rendus à la corporation, avait droit d'être réélu. Mais apprenant que son siège au conseil municipal avait été contesté, il a préféré donner sa démission. M. Laforsis, lui, a pris son siège et il reste au poste où ses concitoyens l'ont appelé.

Maintenant disons qu'il est absolument faux que l'élection a été le résultat de la ruse et de la supercherie. Depuis longtemps des avis publics affichés et lus à la porte de l'église annon-

çaient que l'assemblée pour le choix de nouveaux conseillers aurait lieu à 9 heures du matin. A neuf heures, donc, M. le Président était tenu d'ouvrir cette assemblée et c'est ce qu'il a fait, après avoir pris l'heure de tous ceux qui étaient présents, et spécialement celle du Dr. Leprohon. Il est vrai qu'un petit nombre d'électeurs étaient alors présents. Mais à qui la faute?... au reste tout le monde sait que si les conservateurs eussent voulu faire de l'élection municipale, une affaire politique, ils auraient pu ne faire élire que des conservateurs; car la grande majorité des habitants de cette ville est conservatrice. Le dernier bulletin électoral politique en fait foi. Et le *Pays* ne l'ignore pas.—*Communiqué.*

SOINS A DONNER AUX MOUTONS EN HIVER.

Quelque froid qu'il fasse, on pourra toujours, sans inconvénient, faire sortir les bêtes à laine pendant quelques heures de la journée, pourvu que l'air soit sec. Ce qui leur est nuisible, ce n'est pas le froid, contre lequel les garantit leur épaisse toison, c'est l'humidité du sol et de l'atmosphère. Aussi pendant le dégel, sera-t-il prudent de les laisser dans la bergerie. “Le grand hiver, disent les bergers, n'est pas l'hiver des moutons;” en effet pour eux, le véritable hiver, le temps de la souffrance, est le mois, où la température commence à se détendre, et où l'air se charge de vapeur. La neige ne doit pas effrayer le berger; même s'il voit ses moutons en manger, les expériences de Daubenton prouvent qu'elle ne leur est pas nuisible.

En hiver plus peut-être encore qu'en été, il est important de laisser toujours à la disposition des moutons du sel, soit en bloc, soit dans de petits sacs de toile que l'on suspend aux extrémités du râtelier. Les moutons vont les lécher, et prennent ainsi la quantité de cette substance qui leur est nécessaire; en outre de ses propriétés toniques le sel a l'avantage d'exalter l'appétit et de rendre les aliments plus digestifs. Les bergers allemands ont l'habitude de l'employer en poudre; ils en repandent deux fois par semaine une certaine quantité dans les mangeoires, le soir, au moment où ils font rentrer les moutons, puis ils laissent ceux-ci sals-boire jusqu'au lendemain matin. Nous n'approuvons point cette pratique. Les moutons n'ayant pas le sel continuellement à leur disposition, se jetent alors sur cette nourriture friande avec trop de voracité; les gros poussent les faibles et leur volent leur part; il s'en suit que quelques-uns en mangent trop, et que d'autres n'ont pas ce qui leur est nécessaire.

Une excellente manière de consommer le sel consiste à en saupoudrer les fourrages en les montant en mottes ou en les rentrant dans les greniers au moment de la fenaison; on en emploie environ 3 lbs. par 1000 lbs de fourrage sec. En fermentant, le foin se comme chacun le sait; l'humidité dissout alors le sel qui pénètre le foin et le rend plus sain et beaucoup plus savoureux; les moutons ne laissent jamais perdre aucune parcelle des fourrages qui ont été préparés par cette méthode.

Le foin qui a contracté quelque mauvaise odeur par son séjour au-dessus des étables est impropre à la nourriture des bêtes à laine, aussi bien que les chevaux surtout s'il s'y montre des moisissures; dans ce dernier cas, c'est tout au plus si on peut l'utiliser comme litier; quand à l'employer comme aliment, il n'y faut point songer. Enfin le fourrage rouillé et ceux qui ont été vasés leur occasionnent des maladies de poitrine, et aussi dans certains cas, le *chancere à la louche*. Lorsqu'ils consomment de pareils fourrages, ils sont plus disposés que jamais à contracter toutes sortes de maladies, mais ils les rebutent jusqu'à ce que la fièvre les presse trop.

Le son est pour les bêtes à laine une fort bonne nourriture, nous l'avons employé avec avantage à leur entretien et à leur engraissement. On l'accuse à tort d'être dépourvu de principes nutritifs; sous prétexte que le peu qu'il en contient n'est dû qu'à la présence de la farine qui y reste attachée, et qui, avec les procédés de mouture actuellement en usage, ne s'y trouve qu'à dose homœopathique. L'un de nos éleveurs les plus distingués, M. Félix Villeroi, a déjà combattu cette idée qui se fonde sur une base entièrement fautive à savoir que le son est à peu près exclusivement composé de ligneux dans un opuscule du plus haut intérêt, intitulé: “Recherches sur la valeur nutritive des fourrages et autres substances destinées à l'alimentation des bestiaux.” M. Isidore Pierre publie une analyse du son dont le moment qui est concluante.

En dehors de ses propriétés nutritives, le son a l'avantage de rafraîchir les animaux par son action mécanique.—*La Revue Agricole.*

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous apprenons que, dans l'approbation des Actes du Concile Général de Baltimore de 1866, par le Saint-Siège, la cour de Rome a demandé l'ajournement des érections proposées de sièges

métropolitains.

Sa Grandeur Mgr F. Baraga, évêque de Marquette et du Saint, Marie Michigan, est décédé le 20 janvier, à l'âge de 71 ans. Il parlait l'allemand, l'anglais, le français, l'italien, le latin, l'illyrien et plusieurs dialectes sauvages. Dimanche dernier, le Sacré Pallium a été conféré à Sa Grandeur l'Archevêque de Tloa par M. le V. G. Truteau, à Québec. Sa Grandeur Mgr Chs. Laroche y assistait.

Le 27 janvier, Sa Grandeur Mgr Langevin a conféré le sous-diaconat à M. Jos. A. J. Pérusse.

La semaine dernière, Sa Grandeur Mgr Junkan, d'Acton, Ill., a conféré les ordres mineurs à M. J. Lefebvre.

L'annuaire pontifical qui vient d'être publié, établit que le nombre de patriarches, archevêques et évêques de la catholicité est de 1092. Il y en a actuellement 131 vacants. Sur les 961 évêques vivants, 490 sont allés à Rome l'été dernier.

Il n'y a pas une seule langue au monde dans laquelle l'évangile n'est pas actuellement prêché par l'église catholique. — *Misère.*

SIR N. F. BELLEAU.

L'Hon. M. Chauveau, a annoncé, vendredi dernier, au parlement de Québec, que la nomination du Lieutenant-Gouverneur de cette Province avait été confirmée pour cinq ans au moins. Cette nouvelle a été accueillie par les applaudissements répétés de toute l'assemblée. Tout le pays approuvera de même avec bonheur, cette nomination d'un canadien-français à ce poste éminent.

Nouvelles et Faits Divers.

THÉ DE LA CHINE.— Environ 45 vaisseaux sont partis de la Chine avec des chargements de thé, dont la quantité est estimée à 35,000,000 de livres.

RANCUNE.—Un officier prussien puni de vingt-quatre heures d'arrêt un nouvel incorporé de la landwehr qui, passant à côté de lui dans une rue de Frauefort, ne l'a pas salué.

Huit jours après, l'officier et le soldat se rencontrèrent de nouveau : pas plus de salut que la première fois.

—Mais malheureux, dit l'officier, vous n'avez donc pas les arçons que vous me forcez à vous y mettre de nouveau.

—Dame, cette fois-ci, mon officier, je n'ai pas osé vous saluer ; j'ai cru que vous étiez encore lache de l'autre jour.

TOUJOURS CALINO.— Calino pour le moment est domestique.

Un soir on l'envoie chercher sur le boulevard une voiture à deux chevaux. Un quart d'heure après il revient avec deux voitures à un cheval.

—Je croyais, dit-il, que monsieur ne tenait qu'à deux chevaux.

A PROPOS DE CIGARETTES.— L'autre jour, un monsieur descend de voiture pour faire une visite et place un londré qui venait d'allumer derrière le siège du cocher. Le concierge ayant appris au visiteur que la dame est absente, il revient immédiatement sur ses pas. Le cocher avait déjà mis pied à terre et fumait tranquillement le cigare de son bourgeois. En l'apercevant, il remet tout doucement, et sans se presser, le londré à sa place.

—Continuez, mon brave, dit le voyageur.

—Bourgeois, — répond le cocher, — c'était crainte qu'il s'éteigne !

LES NOMS PROPRES.— M. Ritter publie dans la *Revue Contemporaine* un article sur les noms propres qui manque un peu de précision, mais où il y a de curieux détails.

Selon lui, l'usage des noms de famille devint général en Italie dès le neuvième siècle. A partir du treizième siècle, il se répandit sur toute l'Europe ; mais en 1826 encore, dans le pays de Jever (duché d'Oldenbourg), il fallut imposer cet usage à la population.

Quelques étymologies : Sourdeau, vient d'Alexandre, Bosquet de bossu ; Patouillet, Robinet sont de pure origine germanique, et Jacquot, qui a une désinence si française, n'est qu'une corruption de l'hébreu. Le Fèvre veut dire le forgeron, Lesueur, le cordonnier, Bordier, le fermier, etc.

New-York, 30.

Une dépêche spéciale de Naples adressée au *Herald* en date du 29, dit que l'éruption du Vésuve qui s'est continuée avec plus ou moins d'intensité, depuis son apparition l'année dernière, a été causée d'une catastrophe aussi extraordinaire que funeste.

Hier soir la partie du Vésuve qui fait face à la barrière de Castello Nuovo, une des fortifications de la ville, située entre le Palais-Roy et la mer, s'est ébranlée. Les plusieurs maisons dans le voisinage ont été renversées et des voitures passant sur le grand chemin ont été mises en pièces. Les lieux ainsi dévastés offrent un triste aspect et ne présentent que des ruines.

Le chemin qui passe dans le voisinage

du volcan est rempli de pierre et de terre.

Cet événement extraordinaire a fait perdre la vie à beaucoup de personnes ; le nombre des victimes n'est pas encore connu d'une manière exacte.

En réponse à M. L. Berge, M. Chauveau dit que c'est l'intention du gouvernement, l'introduction des titres d'agriculture dans toutes les écoles du pays.

En réponse à M. Bellingham, M. Chauveau dit qu'il serait prématuré de proposer un bill touchant les privilèges parlementaires, avant que le gouvernement fédéral ait pris l'initiative de la chose.

Sur l'avis de M. Bellingham, demandant au relevé de l'état des patients lunatiques aux asiles de Beauport et de St. Jean, M. Langevin a déclaré que l'asile de Beauport est le meilleur et celui où la vie coûte le moins cher.

Le froid a été excessif depuis lundi jusqu'à hier. D'après ce que nous voyons dans les journaux de la Province, ces derniers froids auraient été les plus grands de la saison.

Plusieurs incendies ont éclaté samedi dernier à Québec. Des pertes considérables ont été souffertes.

—Les employés des Bureaux publics à Ottawa, ont reçu ordre d'être présents à leur place respective de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

—Samedi dernier, une femme du nom de Julia Driscoll a été trouvée sous un escalier se mourant de froid. Elle a été immédiatement transportée à l'Hôpital Général. Elle avait les deux pieds tellement gelés que l'amputation a été jugée nécessaire. — *L'Osire.*

—Voici d'après le *Canada* ce que l'Angleterre paie à la famille royale :

Bourse Privée de Sa Majesté la Reine.....	\$1,635,000
A la Duchesse de Cambridge.....	30,000
Au Duc de Cambridge, son fils.....	60,000
A la Princesse Royale de Prusse.....	40,000
Au Prince de Galles.....	200,000
A la Princesse de Galles.....	50,000
Au Prince Alfred.....	100,000
A la Princesse Hélène.....	15,000
A son mariage, elle aura.....	20,000
Total	\$2,145,000

Revenu de l'Angleterre du 1 ^{er} Avril 1866 au 31 Mars 1867.....	\$383,562,065
Depenses pour le même espace de temps.....	\$349,949,240

—Un ministre protestant du nom de George W. Brush de l'Ohio, après avoir bien diné, a jugé à propos de se pendre le 25 courant. Sa malheureuse femme l'a retrouvé bien et dûment pendu dans sa grange. — *Ordre.*

ACCIDENT.—Un habitant de St. Casimir, comté de Port-au-Fort, bûcher dans la forêt, la semaine dernière, lorsque l'arbre qu'il voulait abattre, prit, en tombant, une toute autre direction que celle qu'il voulait lui donner, et vint l'écraser sous son poids, assésant ses compagnons le transportèrent à la maison la plus voisine, où l'on s'empressa de lui prodiguer tous les soins possibles, en pareille circonstance. Sa vie n'est pas hors de danger. — *U. des C. de L'E.*

ACCIDENT.— Ces jours derniers, un jeune homme du nom de Napoléon Vézina de St. Maurice, était à atteler son cheval, lorsque celui-ci le rua à l'épaule et lui cassa le bras.

SUICIDES.— Il y a eu 82 suicides à New-York, pendant l'année qui vient de finir. Sur ce nombre, on compte 35 Allemands, 18 Américains, 15 Irlandais, 5 Anglais, 3 Français et 2 Canadiens ; les femmes figurent au nombre de 20. Quand au genre de mort choisi par ces malheureux, les chiffres se répartissent comme suit : 25 hommes se sont brulés la cervelle ; 8 hommes et 5 femmes se sont pendus ; 8 hommes et 3 femmes se sont coupés la gorge ; 12 hommes et 9 femmes ont choisi le poison.

MARBRE.— On vient de découvrir une magnifique carrière de marbre, à Duds well Canton voisin de cette ville. La carrière est, paraît-il, inépuisable et le marbre d'aussi bonne qualité que le fameux marbre de Rutland. M. Orr Webster de Compton en a fait l'acquisition et se propose d'organiser une société pour l'exploiter. Cette carrière renferme une abondance de marbre de statuaire, valant \$20 le pied carré. On voit que l'entreprise, si elle est bien conduite, ne saurait manquer d'être rémunérative. — *Pionnier.*

UNE SOURIS MELOMANE.— On s'en est fait une longue liste de ceux qu'elle a déjà produits. Mais en voici un autre. Un monsieur vient de trouver chez lui une souris qui chante, — non pas à la façon de Mme Stella Bonheur, ce serait trop exiger, — mais à peu près comme un canari. C'est déjà bien gentil.

PREUVES DE VIRILITÉ.— Chez les Hotentots, pour être admis dans la compa-

gnie des hommes, un jeune homme donne des preuves de sa virilité en battant sa mère.

NOYÉ.— Une femme, de North Shefford, s'est noyée accidentellement, le 25 ultimo, dans un puits où elle allait puiser de l'eau.

—La législature locale a voté \$4,000 pour le soulagement des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse.

—La *France* publie des échos parlementaires très nourris, très-légerement faits où il y a souvent des mois charmants ; celui, par exemple, de M. Glais-Bizoin sur M. Molezioux à qui on reproche trop de molennité et d'affection pour la périphrase :

Il n'a que le tort de mettre la nappe pour manger une noisette.

—Un nommé Nicolas Dodds, d'Ascot est tombé mort d'apoplexie, le 23 janvier, lorsqu'il était à bûcher du bois près de sa maison.

—Un mot très-fin.

MM. Emile Augier et Jules Sandeau sortaient la semaine passée de chez M. Sainte-Beuve.

—Eh bien, interroge le premier, comment trouvez-vous notre malade ?

—Triste, mon cher très-triste.

—Ah! dame, que voulez-vous? Il se regrette.

Les journaux de Montréal, nous apprennent que Mgr. Bourget est sérieusement malade, et qu'il a été transporté à l'Hôtel Dieu.

VARIÉTÉS

DICTIONNAIRE CONTEMPORAIN.

A

APHORISME.— Un rébus renversé, où c'est le mot qui précède et l'épigme qui suit.

—Lecteur pars de là !

ANTROPOPHAGIE.— Philantropie poussée trop loin.

Acte concernant la faillite 1864

JEUDI le 20 Février courant, à 10 heures a. m.

SERA VENDU A L'ENCAN PAR

LE SOUSSIGNÉ, EN LA VILLE DE JOLIETTE,

Un magnifique assortiment de *groceries* et *provisions* &c. appartenant à la Faillite de M. ISAIE RITCHOT.

L'encan aura lieu à la place du marché, dans le magasin qu'occupait M. Ritchot.

T. SAUVAGEAU,

Syndic officiel

Joliet, 6 Février 1868.

PROCLAMATION.

PROVINC DE) N. F. BELLEAU.
QUÉBEC.)
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.—SALUT :

GÉNÉRAL OUMET, ATTENDU qu'il est Proc. Cent. A à l'intention de changer les périodes de la tenue des termes des Cours dans nos Districts de Richelieu et de Joliette; EN CONSÉQUENCE SAUVEZ, qu'en conformité des Statuts faits et décrétés en pareil cas, Nous déclarons, par Notre Proclamation Royale, que les termes des cours ci-après mentionnées dans les dits districts seront à l'avenir fixés comme suit :

DANS LE DISTRICT DE JOLIETTE.

Il y aura deux termes de la Cour du Banc de la Reine dans l'exercice de sa juridiction en première instance en matières criminelles, dans le district de JOLIETTE, et ils commenceront en la VILLE DE JOLIETTE, (ci-devant le Village d'Industrie,) le CINQUIÈME jour du mois de JUILLET et le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, chaque année ; Il y aura trois termes de la Cour Supérieure dans le district de JOLIETTE, chaque terme devant comprendre sept jours, et ils seront tenus chaque année en la dite VILLE DE JOLIETTE, depuis le SEIZIÈME jusqu'au VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER et OCTOBRE, et depuis le HUITIÈME jour du mois de JUIN jusqu'au QUATRIÈME jour du mois de JUILLET, ces jours inclusivement ; Il y aura trois termes de la Cour de Circuit dans et pour le district de JOLIETTE, chaque terme devant comprendre six jours, et ils seront tenus chaque année en la dite VILLE DE JOLIETTE, depuis le DIXIÈME jusqu'au QUINZIÈME jour des mois de FÉVRIER et OCTOBRE, et depuis le VINGT-DEUXIÈME jusqu'au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de JUIN, ces jours inclusivement ; Il y aura trois termes de la Cour de Circuit dans et pour le comté de l'ASSOMPTION,

chaque terme devant comprendre cinq jours, et ils seront tenus chaque année au VILLAGE DE L'ASSOMPTION, depuis le VINGT-SIXIÈME jusqu'au TRENTIÈME jour des mois de JANVIER, MAI et OCTOBRE, ces jours inclusivement ; Il y aura trois termes de la Cour de Circuit dans et pour le comté de MONTCALM, chaque terme devant comprendre cinq jours, et ils seront tenus chaque année à l'endroit connu sous le nom de VILLAGE DE STE. JULIENNE DE RAWDON, depuis le PREMIER jusqu'au CINQUIÈME jour des mois de FÉVRIER et NOVEMBRE, et depuis le SIXIÈME jusqu'au ONZIÈME jour du mois de JUIN, ces jours inclusivement ; De ce que dessus tous Nos feudataires, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à celles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, et Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la Trente-et-unième.

Par Ordre,
PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

LICITATION.

SERA vendu, LUNDI, le 10 Février prochain, à la porte de l'église de la paroisse de St. Liguori, à DIX heures de l'avant-midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Edouard Jetté et Mathilde Jodoin, savoir :

Une terre située en la paroisse de St. Liguori, dans le township de Kildare, contenant deux arpents et demi de large, sur vingt-six arpents de profondeur, tenant devant au deuxième rang en profondeur au quatrième rang du dit Township de Kildare, d'un côté à Méric Jetté et de l'autre côté à Honoré Auger où le de grange, étable et hangar.

Pour les conditions, s'adresse au Notaire soussigné.
J. E. ECREMENT. N. P.
St. Jacques, 20 Janvier 1868.

LICITATION.

WILL be sold, on MONDAY, the tenth day of February next at the church door of the parish of St. Liguori, at TEN o'clock of the forenoon, to the last bidder, the immovable hereinafter described, depending of the communauté de biens which has been between the late Edouard Jetté and Mathilde Jodoin, v. z :

A land situate in the parish of St. Liguori, in the township of Kildare, containing two arpents and a half in width, by twenty-six arpents in depth, lying in front to the second range, in depth to the fourth range of the said township of Kildare, on one side to Méric Jetté and on the other side to Honoré Auger, with a barn, a stable and a shed there on erected.

For the conditions, apply to the undersigned Notary.
J. E. ECREMENT. N. P.
St. Jacques, 20th January 1868.

A VENDRE.

Un emplacement situé sur la rue de Lanaudière, dans la Ville de Joliette, (deuxième porte de l'imprimerie, ouest) contenant trois quarts d'arpent de front sur un arpent de profondeur, entre la veuve Bélaire et Urgel Dorval. Ecr. à l'adresse d'une maison en bois de trente pieds carrés, et autres bâtiments.

Pour les conditions, s'adresser à l'Assomption

PIERRE LEMVRE DIT MARSOAIS.
L'Assomption, 28 Décembre 1867.

Commerce

MARCHE EN GROS
(De la Minerie.)

Farine par qrt. de 196 lbs.—super extra \$8 00 à \$11.00 ; extra 7.60 à \$7.80 ; de goût 7.30 à \$7.40 ; supérieure, blé du Canada, \$7.25 à \$9.00 ; supérieure, blé de l'Ouest, \$7.25 à \$7.30 ; supérieure, marque de la cité, \$7.25 à \$7.50 ; supérieure No. 2, \$6.70 à \$7.00 ; fine, 5.75 à 6.00 ; moyenne, \$5.00 à \$3.00 ; Recoups, \$4.50 à \$4.60 farine en sac, à 3.50 à \$3.60 par 100 lbs, selon la qualité.
Blé par 60 lbs.—Blé de printemps du Haut-Canada, de \$1.55 à 1.60 ; blé du printemps de Chicago de \$1.45 à 1.50 et de Milwaukee, de \$1.52.
Pois, par 60 lbs.—Nominiaux, 94 à 95c.
Blé d'Inde, par 36 lbs.—Nominial à 77 c.
Avoine, par 32 lbs.—Dernières ventes de 45c. en magasin.
Alcals, par 100 lbs.—Potasse, Premières 5.45, à \$5.80 ; seconde, 4.85. Perlesse, nominal première 6.00.

M. GRANGER,
NOTAIRE.
RUE DE LANAUDIÈRE,
Bureau de la Gazette de Joliette
JOLIETTE.

26 Décembre 1867.

UZÈBE VILLENEUVE.

HOTELLIER.

Informe le public qu'il a fait des charges ent dans son établissement situé :
Coin des Rues Mansuet et Place Bourget.
M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine ; ce qui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.
Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs.

Les fœns de la campagne y trouveront un cour spacieuse et des écritures convenables pour leurs chevaux.
Joliette, 12 Octobre 1866.

LECTEURS

VOYEZ ET LISEZ.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

MM. Deins & Co.

Messieurs, — Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-a-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'ai pu certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Voire, etc.,

(Signé) E. ST. JACQUES.

Marchand.

GRANDE MAISON DE COMMERCE !

EN FACE DU MARCHE

Dans l'ancien hangar de

F. X. LAFORTUNE

Les soussignés informent le public qu'ils ACHETERONT au lieu ci-dessus toutes sortes de Grains, tel que

AVOINE,

POIS,

GRAINE DE MIL,

GRAINE DE LIN.

—Aussi—

Farine d'avoine, Beurre, Œufs,

Volailles et

PELLETÉRIES, &c.

Ils prient le plus haut prix du

marché pour ces articles.

Beaudry & Mailloux.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.

Joliette, 9 octobre 1867.



**ENSEIGNE DU COLLIER
ECOSSAIS.**

RUE MANSEAU

(porte voisine de J. B. Laurion, ferblantier)

DAMAS LEVEILLE

Informe les citoyens de Joliette et le public en général qu'il a constamment un assortiment complet de harnais de toute espèce,

**Colliers Colliers
Canadiens Ecossais**

Il se charge aussi de toute commande qu'on lui confie

**Harnais simple, — extra, — Double, —
Porte-manteau, — Valise et Porte-monnaie, — le tout à**

BAS PRIX.

Ne manquez pas de visiter sa boutique la première et vous serez satisfait.

Joliette, 21 Novembre 1867.

AGRANDISSEMENT D COMMERC.

DANS LE

VILLAGE de L'ASSOMPTION

(SUR L'ACHIGAN)

MM. I. RITCHOT & FILS, tout en remerciant leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, donnent avis qu'ils continueront comme par le passé leur

Commerce de Farine et Grains.

—ET DE PLUS—

Qu'ils ont ouvert un magnifique magasin,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

De Vins et liqueurs et de toutes sortes d'Épiceries.

Le tout de première qualité, qu'ils vendront aux conditions les plus libérales.

—AUSSI—

Ils auront continuellement en vente dans leur établissement, des Crackers et des Biscuits de toutes sortes.

Venez visiter notre établissement où vous serez satisfait.

I. RITCHOT ET FILS.

L'Assomption, 30 Octobre 1867.

**MÈRES
SAUVEZ VOS ENFANTS!**

Il n'y a plus de VERMIFUGES!

On ne se sert plus

D'HUILES EMPOISONNÉES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

**LES PASTILLES A-VERS
VÉGÉTALES DE DEVINS**

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures

Elles sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût et à la vue,
Elles sont faciles à administrer, et
Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents et mères s'empresent de recommander de préférence leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas âge sans craindre aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT — Le succès immense qu'on obtient ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

Joliette, 28 Novembre 1867.

AFFLIGES!

NE SOUFFREZ PLUS!

Quand par l'usage de l'ELEXIR DU DR. JOINVILLE vous pouvez être guéris permanemment, pour une bagatelle.

Le succès extraordinaire obtenu par cette inestimable médecine pour la faiblesse physique et nerveuse, la débilité générale, la prostration et la perte de l'énergie musculaire, la rend la plus précieuse découverte jusqu'ici.

Elles fait disparaître toutes affections nerveuses, incapacité d'étudier ou de travailler, perte de mémoire, confusion, idée de suicide, craintes de folie, &c., &c., ramène l'appétit et renouvelle la santé détruite par les excès.

Jeunes gens, ne vous laissez pas blâmer par les charlatans et les médecins ignorants, mais demandez sans délai l'Elixir et soyez de suite rappelés à la santé et au bonheur. Une guérison parfaite est garantie dans tous les cas. Prix, \$1 la bouteille ou quatre bouteilles pour \$3.

Une seule bouteille suffit pour guérir les cas ordinaires.

AUSSI LES PILULES SPÉCIFIQUES DU DR. JOINVILLE pour la guérison rapide et permanente et de la gravelle, des ruptures, hernies et toutes affections des reins et de la vessie. Guérison défectueuse d'un à cinq jours. Elles sont préparées avec des extraits végétaux radicalement sans danger pour le système et ne causent jamais de nausées dans l'estomac ni n'affectent l'humaine. Aucun changement de diète n'est nécessaire durant l'usage qui en est fait et leur action n'empêche nullement le malade de vaquer à ses affaires. Prix: \$1 la boîte.

Aucun des deux articles ci-haut mentionnés sera envoyé à n'importe quelle adresse, soigneusement emballés, et franc de port, par malle ou express sur réception du prix. Adressez tout ordre à BERGER SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

FAVORIS

ET

MOUSTACHES!

Croissent sur la figure la plus imberbe durant trois ou cinq semaines par l'usage du RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGEE, la découverte la plus étonnante de la science moderne, agissant sur les cheveux et la barbe d'une manière presque miraculeuse. L'élite de Paris et de Londres s'en sert avec un succès flatteur. Les noms de tous les acheteurs sont enregistrés et sa satisfaction n'est pas donnée, l'agent est remis avec plaisir. Prix: par la malle, paqueté, e, franc de port, \$1. Des circulaires descriptives et des témoignages envoyés par la malle gratis. Adressez. BERGER SHUTTS & Co., chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS!

1,000 Minots de Blé.

2,000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS.

DE TOUTES LES QUALITÉS.

250 Tinettes graisse pactée à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" Inspecté,
"Thin Mess" "
"Prime Mess" "
"Thin Sides" "

500 JAMBONS

GARANTIS FRAIS FUMÉS.

EN OUTRE:-

Leur STOCK ordinaire

D'ÉPICERIES,

VINS,

LIQUEURS, &c.,

ET EN GROS.

A des prix qui défient toute compétition.

OVIDE DUFRESNE & CIE.,

No. 287 & 289,

RUE DES COMMISSAIRES.

MONTREAL.

Montréal, 11 Fév. 1867.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adhérent, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjointe est disposée en magasin. Conditions libérales.

S'adresser à Joliette, à
EUSÈBE VILLENEUVE.

Joliette, 2 mai 1867.

Etonnant mais vrai!

MADAME REMINGTON, la Clairvoyante Astrologue et Somnambule la plus célèbre du monde, quand elle est dans l'état de clairvoyance, décrit minutieusement les traits de celle que vous marierez et avec l'assistance d'un instrument d'une immense puissance, connu sous le nom de Psychomètre garantissant de produire un portrait parfait et comme vivant du futur mari ou de la future épouse de l'appliquant, avec date du mariage, occupation, caractère, sentiments &c., &c. Ce n'est pas une imposition, attendu que des témoignages innombrables peuvent l'attester.

En donnant le lieu de la naissance, l'âge, les dispositions, la couleur des yeux et des cheveux et en ajoutant cinquante centimes et une enveloppe affranchie à votre adresse à la soussignée, vous recevrez le portrait et les informations demandés par le retour de la malle. Adressez confidentiellement:

MADAME GERTRUDE REMINGTON.
P. O. B. 287 West Troy N. Y.

Reparator Capilli.

Jetés bas vos fausses frisures et vos perruques; Qui, bêtes à plaisir, enlaidissent vos nuques. Venez tous, par mes soins, jeunes et vieux, Vous procurer la beauté des cheveux.

REPARATOR CAPILLI.

Pour rendre les cheveux aux têtes chauves (quelque soit la cause de leur chute) et procurer une belle barbe, cette composition n'a pas son égal. Par son usage, la barbe croît dans l'espace de deux à trois semaines et les cheveux dans l'intervalle de deux à trois mois. Quelques praticiens ignorants ont prétendu qu'il n'y avait rien qui pût faire pousser les cheveux et la barbe ou en accélérer la croissance. Cela est faux, ainsi que peuvent le démontrer des milliers de témoins vivants, par leur propre expérience. Mais on nous dira, comment distinguer les bons articles des méchants? C'est certainement difficile attendu que les neuf-dixièmes des préparations pour les cheveux et la barbe annoncées sont parfaitement inutiles et vous pouvez avoir déjà dépensé beaucoup sans succès pour en avoir. A cela nous répondons: essayez le Reparator Capilli: cela ne vous coûtera rien à moins qu'il ne vous satisfasse complètement. Si votre pharmacien n'en a pas, envoyez-nous une piastre et nous vous transmettrons l'article, franc de port, avec un reçu de votre argent qui vous sera remis quand vous le voudrez pourvu que vous n'en soyez pas complètement satisfait. Adressez:

W. L. CLARCK & Co., Chimistes,
No. 3, rue Fayette Ouest, Syracuse, N. Y.

—UNE JEUNE DAME revenant à la campagne après quelques mois de séjours à la ville fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu d'une figure vulgaire, rouge et rustique, elle possédait une complexion douce et vermeille et un teint aussi poli que le marbre, au lieu de 23 ans, elle paraissait n'en avoir que dix-huit. Quant on voulut savoir la cause de ce changement si étonnant, elle répondit franchement qu'elle l'avait obtenu en se servant du BAUME CIRCAUSIEN qu'elle considérait comme une acquisition inestimable pour toute toilette de Dame. Par l'usage de ce cosmétique, Dames et Messieurs amélioreront d'au moins cent fois leurs figures. Cette préparation, comme la nature elle-même, est simple dans ses combinaisons et néanmoins ne peut être surpassée par son efficacité à chasser les impuretés, nettoyer et embellir la peau et le teint. Par son action sur l'épiderme, elle chasse toutes les humeurs malfaisantes et en laisse la surface ainsi que la nature l'a voulu, claire, douce, polie et magnifique. Prix: \$1, envoyée par la malle ou l'express, sur réception de la commande par

W. L. CLARCK & Co., Chimistes
No. 3, rue Fayette Ouest,
Syracuse, N. Y.

Les seuls agents américains pour cette préparation.

Apprenez une nouvelle bonne et joyeuse,
Pour jeunes et vieux, grands et petits.
La beauté si rare et si précieuse
S'offre à tous; tous peuvent être jolis.

PAR L'USAGE DU

LIQUIDE BLANC,

EMAILLE DE

CHASTELLAR.

Pour améliorer et embellir le teint. La meilleure et la plus parfaite préparation en usage pour donner à la peau une nuance magnifique comparable à la perle—nuance qui ne se rencontre que chez la jeunesse. Elle chasse de suite le hâle, les rougeurs, les boutons, les pustules, la pâleur, les éruptions et toutes autres impuretés de la peau, la laissant blanche et claire comme l'albâtre. Son usage ne peut être découvert par les yeux les plus perçants, et comme elle exclusivement composée de végétaux elle est parfaitement sans danger. C'est le seul en usage chez les Français et les Parisiens le considèrent comme indispensable à une toilette complète. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier—garantie suffisante de son efficacité. Prix, 75 centimes seulement. Envoyé par la malle sur réception de l'ordre et de l'argent, franc de port, par

BERGER SHUTTS & Co., Chimistes,
No. 285, rue River, Troy, N. Y.

BEAUTE!

Cheveux bouclés, bruns, aérés et de soie.

PRODUITS par l'usage du **FRISEUR DE CHEVEUX** du **PROFESSEUR DEBREUX**. Une seule application est garantie pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs des deux sexes en boucles gracieuses ou en tresses massives et magnifiques. A été en usage parmi les dandies de Paris et de Londres avec les résultats les plus admirables. Ne cause aucun détrimment à la chevelure. Prix par la malle, franc de port, et empaqueté, \$1. Circulaire descriptive expédiée par la malle gratis. Adressez: **BERGER SHUTTS & Co.,** chimistes No. 285, rue River, Troy, N. Y., seuls agents pour les États-Unis.

EXCELSIOR! EXCELSIOR!

L'Exterminateur de cheveux

DE

CHASTELLAR,

POUR ENLEVER LES CHEVEUX SUPERFLUS.

Pour les dames spécialement cet inestimable dépilatoire se recommande de lui-même comme un article presque indispensable pour la beauté féminine, s'applique aisément, ne brûle ni n'endommage la peau, mais agit directement sur les racines. Il est garanti, pour faire disparaître les cheveux superflus tant sur les fronts bas que sur toute autre partie du corps, complètement et radicalement, tout en laissant la peau douce, unie et naturelle. Cet article est le seul en usage en France et le seul dépilatoire effectif en existence. Prix, 75 centimes le paquet, envoye franc de port, à n'importe quelle adresse sur reçu de l'ordre par

BERGER SHUTTS & Co., chimistes,
285, rue River, Troy, N. Y.

S. PIQUETTE

MARCHAND.

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin.

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES

DE

JAMES CRANE,

où il continuera, comme par le passé, son commerce de

Marchandises Sèches,

Groceries & Provisions.

DE TOUTES ESPÈCES.

Joliette, 11 avril 1867.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural,"

par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour

300 SOLS.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

COIN DES RUES ST. CHARLES

BORROMEE ET ST. VIAEUR.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOÛTS.

ET A DES

PRIX RÉDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

Atelier Typographique

DE

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LIVRES,

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES,

LETTRES FUNÉRAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

CYRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM

les Secrétaires des Municipa-

lités

trouveront

aussi toutes les formules

de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRÈS RÉDUITS

GRND AVANTAGE

Voulez-vous avoir une

bonne récolte, ache-

tez du soussi-

gné, du

SUPER-PHOSPHATE DE COE,

A DES PRIX

--TRES--RÉDUITS,--

A VENDRE

50 Boîtes seulement.

Charles B. H. LEPROHON.

Agent.

ATTENTION !! ATTENTION !!

DIX POUR CENT AU-DESSOUS

DU

PRIX COUTANT

Le soussigné, désirant cesser le commerce de **Marchandises Sèches** au mois de Mai prochain, est décidé de vendre tout son assortiment à **DIX** pour cent au-dessous du prix coutant.

Une remise de \$1 sera faite sur tout achat de dix piastres.

EDD. CUILBAULT & CIE,

Joliette, 21 Mars 1867.